

Paris, le 21 mars 2025

Loi d'orientation agricole : les articles censurés doivent être remis sur la table !

Le Conseil constitutionnel a censuré 17 articles de la loi d'orientation pour la souveraineté en matière agricole et le renouvellement des générations en agriculture. Jeunes Agriculteurs demande que le Gouvernement propose des solutions pour que les mesures favorisant la souveraineté alimentaire et l'amélioration du quotidien des agriculteurs retrouvent un chemin favorable. En revanche, la validation de plusieurs articles tirés directement de nos propositions représente un motif de satisfaction.

La censure des mesures héritées des demandes concrètes des agriculteurs pour améliorer leurs conditions de vie pendant les dernières manifestations, est une très mauvaise nouvelle. Encore une fois, les agriculteurs voient certaines de leurs demandes reculer dans le temps !

Les mesures censurées dans le texte faisaient écho à des engagements concrets attendus dans les cours de ferme. Les ranger dans un tiroir serait inacceptable. Nous demandons qu'elles soient remises sur la table dans les plus brefs délais, sous une forme juridiquement stabilisée.

Jeunes Agriculteurs se satisfait en revanche de la validation par le Conseil constitutionnel de plusieurs mesures fondées sur nos travaux pour favoriser le renouvellement des générations, bien que le texte final manque d'ambition pour accompagner efficacement les nouvelles générations face au dérèglement climatique.

Ensemble, engagés pour des agricultures durables et des territoires vivants

Contact Presse

Etienne Leray | Conseiller relations presse et communication digitale | 07 86 22 90 67 | eleray@jeunes-agriculteurs.fr

Fondé en 1957, **Jeunes Agriculteurs** est le seul syndicat professionnel composé exclusivement de jeunes âgés de moins de 38 ans. Apolitique et indépendant, le syndicat représente 50 000 agriculteurs issus de toutes les productions. Répartis en 14 structures régionales et 95 structures départementales, Jeunes Agriculteurs a pour objectifs de défendre les intérêts des jeunes agriculteurs et de favoriser l'accès au métier d'agriculteur pour assurer le renouvellement des générations en agriculture.